



Assemblée générale

Distr. générale  
28 août 1997  
Français  
Original : anglais

---

Cinquante-deuxième session  
Point 68 de l'ordre du jour provisoire\*

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 51/42 en date du 10 décembre 1996, intitulée «Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud», l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de se mettre en rapport avec les États de la région et les autres États intéressés pour s'informer de leurs vues sur la question et les encourager à se consulter afin d'étudier les meilleurs moyens d'appuyer l'action menée en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, et de lui présenter un rapport sur la question à sa cinquante-deuxième session.

2. À ce jour, aucune réponse n'a été reçue. Les réponses que le Secrétaire général recevra des États Membres feront l'objet d'additifs au présent rapport.

---

\* A/52/150 et Corr.1.